

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 6 septembre 2016, à 19 h, aux Serres municipales de Verdun situées au 7000, boulevard LaSalle, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure à une disposition de l'article 179 du règlement de zonage, de façon à :

- **Permettre que le compteur électrique soit localisé sur le mur latéral à moins de 2 m du mur de façade de la demeure sise au 21, rue des Tourterelles.**

Lors de cette séance du mardi 6 septembre 2016, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 17 août 2016

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement substitut